

POUR UN MILIEU DE TRAVAIL, D'ÉTUDES ET DE VIE RESPECTUEUX ET EXEMPT DE HARCÈLEMENT

Avec sa *Politique pour un milieu de travail, d'études et de vie respectueux et exempt de harcèlement*, l'ÉTS souhaite favoriser des relations respectueuses, égalitaires, collaboratives et inclusives. Afin d'y arriver, tous les membres de la communauté universitaire doivent collaborer et adhérer à cette politique.

+ POLITIQUE

+ APPROCHE

L'ÉTS privilégie une approche fondée sur la prévention. Elle favorise la sensibilisation, la formation et la gestion proactive des incivilités et des conflits pour prévenir l'aggravation des situations. Elle adopte une stratégie d'intervention orientée vers la résolution de problème.

+ OBJECTIFS

- Promouvoir la civilité et encourager les comportements respectueux;
- Promouvoir et faciliter la prise en charge des situations problématiques;
- Favoriser la collaboration de tous les membres de la communauté universitaire;
- Informer, sensibiliser et former les membres de la communauté universitaire;
- Établir les rôles, les responsabilités et les pouvoirs des intervenants et intervenantes identifiés dans la politique;
- Mettre en place des mécanismes favorisant le signalement des situations problématiques et leur traitement rapide tout en préservant les droits de chaque personne;
- Assurer la protection de la dignité et de l'intégrité physique et psychologique des personnes impliquées et fournir une assistance, un soutien et des accommodements appropriés.

+ RÔLES ET RESPONSABILITÉS

Tous les membres de la communauté universitaire ont la responsabilité :

- D'adopter une conduite respectueuse et empreinte de civilité;
- De s'engager à respecter la politique;
- De collaborer à sa mise en œuvre;
- De prendre les moyens raisonnables pour prévenir et faire cesser le harcèlement, et agir en témoin actif;
- De consulter, au besoin, le Bureau de prévention et résolution du harcèlement (BPRH), le Service des ressources humaines, le Bureau des affaires professorales, les Services aux étudiants, les associations syndicales ou l'association étudiante afin d'obtenir conseil, aide et soutien.



LE BPRH :

- Agit à titre de ressource principale en matière de prévention et traitement du harcèlement;
- Soutient/conseille l'ensemble des membres de la communauté universitaire;
- Développe, élabore et met en place des outils et des programmes de prévention, de formation et de sensibilisation;
- Agit à titre d'intervenant en prévention et règlement des différends;
- Informe la direction des avis de facteurs de risque pertinents afin d'agir de manière proactive sur le plan organisationnel;
- Reçoit les signalements et les plaintes d'incivilité, de violence ou de harcèlement;
- Produit un bilan annuel de ses activités.

+ DÉMARCHES

SIGNALEMENT :

Une divulgation d'information consistant à signaler ou à dénoncer une situation visée par la politique et qui est susceptible de mener à des actions qui auront pour effet de la prévenir ou de la faire cesser.

PLAINE ADMINISTRATIVE :

- Les personnes qui pensent être victimes de harcèlement sont invitées à déposer une plainte officielle en remplissant le formulaire prévu à cet effet.
- Le BPRH ou une ressource externe évalue la recevabilité de la plainte, c'est-à-dire si les faits rapportés sont assimilables à la définition du harcèlement psychologique.
- Si la plainte de harcèlement est recevable, le BPRH ou une ressource externe fait enquête afin de déterminer si la plainte est fondée ou non fondée.
- Tous les témoins directs ou indirects doivent collaborer à l'enquête.
- Si la plainte de harcèlement n'est pas jugée recevable, le BPRH proposera d'autres modes de résolution de problème.

AVEC RESPECT

www.etsmtl.ca/bprh

ÉTS
Le génie pour l'industrie

PRÉVENIR ET COMBATTRE LES VIOLENCES À CARACTÈRE SEXUEL

Avec sa *Politique pour prévenir et combattre les violences à caractère sexuel*, l'ÉTS veut offrir un milieu de travail, d'études et de vie sain et sécuritaire et favoriser l'inclusion, les rapports égaux et les valeurs non sexistes.

+ POLITIQUE

+ APPROCHE

L'ÉTS privilégie une approche fondée sur la prévention. Elle met en place des solutions pour prévenir les inconduites et les violences à caractère sexuel, pour rassurer les membres de la communauté universitaire et assurer une gestion efficace des signalements et des plaintes tout en respectant les besoins des personnes victimes et favorisant la confidentialité du processus.

+ OBJECTIFS

- Établir les rôles, les responsabilités et les pouvoirs des personnes intervenantes identifiées dans la politique;
- Mettre en place des mesures de prévention, de sensibilisation et de sécurité visant à contrer les inconduites et les violences à caractère sexuel;
- Mettre en place des activités de formation pour la communauté universitaire;
- Mettre en place des mécanismes favorisant le signalement des situations d'inconduite ou de violences à caractère sexuel et leur traitement rapide tout en préservant les droits de chaque personne;
- Sensibiliser les membres de la communauté universitaire à l'importance de dénoncer et d'intervenir lorsqu'ils en sont témoins;
- Prévoir des mécanismes permettant la mise en place de mesures d'accommodements et de sécurité.

Tous les membres de la communauté universitaire ont les responsabilités :

- D'adopter une conduite respectueuse et empreinte de civilité;
- De s'engager à respecter la politique;
- De collaborer à sa mise en œuvre;
- De prendre les moyens raisonnables pour prévenir et faire cesser les violences à caractère sexuel, et agir en témoin actif;
- De consulter, au besoin, le Bureau de prévention et résolution du harcèlement (BPRH), le Service des ressources humaines, le Bureau des affaires professorales, les Services aux étudiants, les associations syndicales ou l'association étudiante afin d'obtenir conseil, aide et soutien.

+ RÔLES ET RESPONSABILITÉS

+ DÉMARCHES



LE BPRH :

- Agit à titre de guichet unique en matière de prévention et traitement d'inconduites et de violences à caractère sexuel;
- Soutient/conseille l'ensemble des membres de la communauté universitaire;
- Accompagne les victimes;
- Veille à la mise en place des mesures de sécurité et d'accommodements;
- Développe, élabore et met en place des outils et des programmes de prévention, de formation et de sensibilisation;
- Informe la direction des avis de facteurs de risque pertinents afin d'agir de manière proactive sur le plan organisationnel;
- Reçoit les signalements et les plaintes d'inconduites et de violences à caractère sexuel;
- Produit un bilan annuel de ses activités.

SIGNALEMENT :

Une divulgation d'information consistant à signaler ou à dénoncer une situation visée par la politique et qui est susceptible de mener à des actions qui auront pour effet de la prévenir ou de la faire cesser.

PLAINTES ADMINISTRATIVES :

- Les personnes qui pensent être victimes sont invitées à déposer une plainte officielle en remplissant le formulaire prévu à cet effet.
- Le BPRH ou une ressource externe évalue la recevabilité de la plainte.
- Si la plainte est recevable, le BPRH ou une ressource externe fait enquête afin de déterminer si la plainte est fondée ou non fondée.
- Tous les témoins directs ou indirects doivent collaborer à l'enquête.
- Si la plainte n'est pas jugée recevable, le BPRH proposera d'autres modes de résolution de problème.

Délais d'intervention applicables

- + Mesures d'accommodements - 7 jours maximum
- + Offres de service - 7 jours maximum
- + Actions à prendre - 7 jours maximum
- + Traitement des plaintes - 90 jours maximum

AVEC RESPECT

www.etsmtl.ca/bprh

ÉTS
Le génie pour l'industrie